

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG 2026-537

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise SOGETREL sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **13 rue de la Juridiction** à l'occasion de travaux d'installation à la fibre,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le vendredi 19 juin 2026,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite le **vendredi 19 juin 2026 de 9h à 16h** :

- Rue de la Juridiction sur la partie comprise entre la rue du Bienvenu et la rue Franche, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SOGETREL.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le onze juin deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

